

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2021

388 – DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-7

Vu le I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 qui prévoit que « aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid 19, lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances »

Vu l'article 28 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié par le décret n°2020-1358 du 06 novembre 2020 qui dispose que « les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R 123-12 du code de la construction et l'habitation peuvent accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er}, pour : (...) les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements »

Vu que cette réglementation est applicable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que le lieu habituel de réunion du conseil municipal est la salle du conseil de la mairie ;

Considérant qu'en égard aux règles de sécurité sanitaire en vigueur, la salle du conseil municipal de la mairie, lieu habituel de réunion du conseil municipal apparaît exiguë ;

Considérant que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du conseil municipal se tienne dans la salle polyvalente ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs, décide de fixer le lieu de réunion du conseil municipal dans la salle polyvalente, et ce, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

389– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2020 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs

390 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°354 du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2020 approuvant le budget primitif

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020, il est apparu nécessaire suite à une omission, de faire apparaître le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) en dépense de fonctionnement et recette de fonctionnement. Pour rappel, le fonds national de garantie individuelle des ressources permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre les conséquences

financières de la réforme de la fiscalité locale en application du point 2-1 de l'article 78 n°2009-1673 du 30 octobre 2009 de finances pour 2010.

Monsieur le Maire d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Imputation	Décision modificative n°2
73	739221	+ 31 543
73	73221	+ 31 543

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents plus trois pouvoirs, approuve la proposition de Monsieur le Maire

391 – AUTORISATION A DEFENDRE : CONSORTS DIEUZY

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur DIEUZY, locataire de la mairie, occupant de l'ancienne poste, a saisi le Tribunal Administratif à l'effet d'annuler la décision du 27 octobre 2020 par laquelle il l'informait, suite à la délibération du 14 octobre 2020, de mettre fin à la convention d'occupation de son logement à compter du 1^{er} février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, plus trois pouvoirs :

- D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif ;
- De désigner Maître Caroline PILONE, avocate à la cour, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais qui ne seraient pas pris en charge par l'assurance ;

Dit

- Que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal ;
- Que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

392 – SITE INTERNET

Avec l'aide de professionnels dans le domaine de la création de sites Internet, réunis en comité participatif, Monsieur PILATTE a été chargé par le conseil municipal de mener une réflexion sur les besoins et exigences de la commune associés à ce projet, à savoir créer un site qui soit un outil :

- Pour et au service de la population (informations sur les services de la mairie et de la communauté de communes Piémont Cévenol) ;
- Participatif (associations, propriétaires de gîtes et autres entreprises pourront s'y faire connaître et faire connaître leurs activités) ;
- Favorisant les échanges entre le conseil municipal et les citoyens, les actions des comités participatifs et des citoyens ;
- Visant à améliorer la connaissance du village, son image, souligner ses particularités, son dynamisme au travers d'actions comme l'adhésion au Parc National des Cévennes ;

De cette réflexion, il ressort que la proposition de la société E.I Christophe NATALE, éditeur de site, correspond le plus exactement aux attentes des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents plus trois pouvoirs :

- Désigne la société E.I. NATALE pour la création du site internet de la commune de Saint-Félix-de-Pallières ;
- Valide le devis d'un montant de 4 925.00 TTC correspondant à cette création ;
- Valide le devis d'un montant de 1 000.00 €/an correspondant à l'assistance technique (gratuité pour la première année)
- Valide le nom de domaine : saintfelixdepallieres.fr

393 – COMPTES-RENDUS DES COMITES PARTICIPATIFS

Voir annexe

394 – MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DU 1^{ER} ADJOINT

Monsieur le Maire propose que, suite à la démission de Monsieur WEITZ du poste de président du SIAEP de Lasalle et de son élection à ce même poste, les indemnités de Monsieur WEITZ, 1^{er} adjoint de la commune soient revalorisées. Cependant, afin de ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée à la commune appartenant à la strate de 100 à 499 habitants, Monsieur le Maire propose que ses indemnités soient diminuées à proportion de l'augmentation allouées au 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus trois pouvoirs, décide de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

Maire	13.41%
1 ^{er} adjoint	8.99 %
2 ^{ème} adjoint	7%
3 ^{ème} adjoint	7%
Conseillers titulaires d'une délégation	3.13%
Conseillers municipaux	3.13%

Dit que cette délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020, que les indemnités seront revalorisées en fonction du point d'indice des

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020, que les indemnités seront revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

395 – QUESTIONS DIVERSES

Logement ancienne poste : Monsieur PILATTE relate sa rencontre avec Monsieur DIEUZY, locataire de l'Ancienne Poste, dans le cadre du projet du lieu d'accueil en lieu et place de son logement actuel. Ce dernier :

- A confirmé sa décision de ne pas accepter le logement au-dessus de la mairie ;
- A laissé entendre qu'il pourrait quitter le logement avant le terme du bail, mais toutefois pas avant un ou deux ans ;

Monsieur PILATTE dit lui avoir alors proposé de bénéficier de la jouissance du bien jusqu'au 31 décembre 2020. Pour l'instant, il n'y a pas eu de retour de la part de Monsieur DIEUZY. Les élus invitent Monsieur le Maire à lui adresser un courrier formalisant cette nouvelle proposition.

Séance cinéma plein air : La responsable spectacles vivants et cinéma itinérant de la Communauté de communes a adressé un mail à Mr le Maire et le délégué de la commission médiation culturelle. Elle demande si la commune souhaite accueillir une séance cinéma plein air programmée le vendredi 6 août 2021. La réponse est oui et le délégué la fera connaître à la responsable.

Label Terre Saine : La commune s'est engagée dans la Charte Zéro Phyto et a atteint le niveau 3. Elle peut prétendre au label national « Terre saine, Communes sans pesticides » décerné par le ministère du développement durable. Un dossier sera déposé en ce sens.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES

Annexe au point de l'ordre du jour n°393

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU COMITE PARTICIPATIF COMMUNICATION

Réunion du 9 décembre 2020

Présents : Hélène LEGALLIC, Bastien COURTHIEU, Nicolas COUROUBLE, Aude OPRANDI, Isabelle FONTAINE, Joseph VAN HELMOND, Pierre PILATTE

L'objectif pour ce comité concerne la communication : informer les habitants, de ce qui se passe dans le village, améliorer le lien entre les élus et les habitants (les projets de la commune, les questions et suggestions des habitants. Information sur les services publics aux habitants. Favoriser la vie du village, le lien social, économique et culturel).

Tour de table des motivations de chacun : s'investir pour le village. On a évoqué plusieurs outils à mettre en œuvre. Notre premier projet la création d'un site. Trois membres du comité proposent leurs compétences techniques pour sa construction.

Le site

- Un outil pour la population
- Qui se veut participatif. Un outil pour les associations, artisans, gîtes et autres entreprises pour se faire connaître et faire part de leurs activités.
- Echanges conseil municipal et citoyens, actions comités participatifs et citoyens.
- Informations services de la mairie et de la communauté de communes
- Faire connaître le village, lui donner une meilleure image. Mettre en évidence ses particularités et son dynamisme
- Adhésion au Parc national des Cévennes

On passe en revue les sites de Lasalle, Belvezet et Trémargat

Réunion du 15 décembre 2020

Présents : Hélène LEGALLIC, Bastien COURTHIEU, Nicolas COUROUBLE, Joseph VAN HELMOND, Pierre PILATTE

Choix techniques :

Les élus ont proposé de faire appel à une société professionnelle pour créer la réalisation technique du site, le suivi et son entretien.

Trois devis remis : E.I Christophe NATALE, Draft Web (Patrick CHAMAYOU), Eolica (Stéphane PINQUIER)

Le groupe a fait un choix basé sur la proposition la plus précise, celle qui nous permettra d'avoir le plus de liberté pour trouver un style et de rencontrer les compétences du groupe et celle de l'opérateur : E.I Christophe NATALE.

On ouvre la possibilité d'une construction échelonnée sur plusieurs années

Voir l'impact de la rencontre des compétences du groupe, des siennes et de cet échelonnement sur le prix.

L'idée est donc de construire une base pour commencer, dans laquelle on peut avoir toutes les informations que l'on désire : Mairie, Administration + communauté de communes, vie associative, entreprise, éléments géographiques historiques du village. Cela pour des questions budgétaires et pour avoir quelque chose de concret dans le premier semestre 2021. L'ergonomie viendra plus tard. Ex. associations pourront avoir leur page, lien avec l'agenda

Réunion du 12 janvier 2021

Présents : Hélène LEGALLIC, Bastien COURTHIEU, Nicolas COUROUBLE, Joseph VAN HELMOND, Pierre PILATTE

1ere rencontre technique avec Christophe Natale

On évoque

- La forme de base du site
- La définition du rôle d'utilisateur
- Drupal, thème de base évolutif
- Le fonctionnement du comité avec Christophe Natale
- 1^{ère} chose créer des fonctionnalités, 2^{ème} : réfléchir ensemble autonomie sur les thèmes. C. Natale installera un thème graphique de base, déjà compatible pour les smartphones, puis il formera des membres du comité au site (1/2 journée) afin qu'ils puissent en toute autonomie compte tenu de leurs compétences intégrer le thème graphique de notre choix

- Le nom du domaine. On propose : saintfelixdepallieres.fr. Dès que le conseil municipal l'aura approuvé, C. Natale achètera le nom et commencera à paramétrer le serveur avec.
- La priorité des modules à ajouter dans les années qui suivront. Christophe Natale suggère que le module groupe de discussion soit privilégié au regard de notre volonté de faciliter la participation des habitants à la vie associative. Viendrait ensuite module activité, agenda et newsletter
- Un paramétrage de mail pour le secrétariat de mairie
- Adaptabilité du site pour smartphone et tablettes
- La formation assurée par des membres du comité
- Les fonctions administrateur (un élu) rédacteur et régie (des membres du comité) du site pour son animation (à affiner)
- La maintenance : gratuite la première année. 2^{ème} année 1000€ comprenant maintenance, corrections, dépannage. Tout ce qui est évolutif sur devis.

Nous vous demandons lors de ce conseil de valider

- Le nom de domaine : saintfelixdepallieres.fr
- Le nom de l'opérateur choisi par le comité : Christophe Natale
- Le devis qu'il nous propose

Prochaine réunion prévue le 26 janvier 2021 pour définir la structure du site, type de contenu, système d'actualité sur la page d'accueil, les fonctionnalités, idées pour le graphisme, la question du référencement. Propositions pour la réunion qui suivra avec C. Natale.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE PARTICIPATIF LIEU D'ACCUEIL DU 02 DECEMBRE 2020

Présents : Joanna BORTUZZO, Frédéric CATTOIRE, Evelyne FLATTET, Lucio HORNERO PIREYRE, Nicolas ROCHE, Corinne ROMEUF, François SIMON, Laura SLIMANI

Et les élus : Pierre PILATTE (réfèrent) et Joop VAN HELMOND, Michel SALA, Mélody ROCHER

Excusée : Nancy COURTIOL

Invité(e)s : Frédérique FENOUIL (présidente de « Chez Mialet ») et Michel ROUSSEL dit Léon (co-fondateur, actuellement élu à Mialet)

Résumé du projet Lieu d'Accueil (voir le délibéré en conseil municipal en date du 14 octobre 2020). L'objectif pour ce comité est d'écrire un projet de « café associatif » dans notre village. Le proposer aux élus. Le mettre en œuvre

- Définir ce que sera ce lieu
- Les étapes de sa création
- Financement de ce montage
- Projeter son fonctionnement, organisation
- Gestion économique financement des activités, subventions, mécénat.

Michel ROUSSEL membre fondateur et actif de « Chez Mialet » expose la naissance et la vie de cette association qui a 12 ans d'existence dans un village d'environ 650 habitants sans commerce ni café.

Débat :

François SIMON ravi de l'initiative mais se demande si c'est possible dans notre village.

Un café associatif avec des rendez-vous culturels et animations peut fonctionner car les gens se déplacent

Un lieu pour le village d'abord

Le local va nous donner des idées

La qualité des propositions fera venir les gens

Saint-Félix : lieu de passage. Lien avec les villages autour.

Les fêtes font venir et font revenir

Point de vente produit de première nécessité, dépôt de pains ? Discussion sur les types de produit et la gestion. Les produits secs.

Une ouverture le matin, le petit café. Ouvertures adaptées aux saisons. I ANAREM TOTES a déjà un rdv hebdomadaire dans les locaux de la mairie. Il pourrait participer à 'ouverture régulière du lieu.

Un lieu de rdv pour les associations du village. Moyen pour que les St-Féliciens s'y investissent.

Organiser des soirées à thème

Echange sur ce que désire le conseil municipal et rappel que c'est ce comité qui a la mission d'écrire le projet.

Le local

C'est l'outil qu'on a. Un jardin, une ouverture sur la place envisagée, visible de la départementale, chambres d'hôte à l'étage.

La mairie sera maître d'œuvre des travaux. Une première rencontre de conseil début de cette année a eu lieu avec un architecte.

Négociation avec le locataire actuel. Nous lui proposons de quitter le lieu pour janvier 2022 + indemnisation.

Missions proposées aux membres du comité pour la prochaine réunion

- Aller à la recherche d'expériences de projets du même type dans d'autres villages ou quartiers
- Une étude informelle dans nos hameaux. Comment les habitants verraient ce lieu.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE PARTICIPATIF ENVIRONNEMENT DU 26 NOVEMBRE 2020.

Sujets de réflexion abordés :

Rénovation thermique des habitations : information de la population, demande d'intervention d'un délégué de la Communauté de Communes. Quelles aides et pour qui ? (François)

Mobilité : le « Rézo Pouce » semble peu adapté à notre commune. Il est envisagé un groupe WhatsApp. Peut-on utiliser les bus scolaires pour le transport de personnes ou de marchandises ? Peut-on mettre en place des taxis communs ? (Véronique)

Achats groupés : attendre la mise en place du lieu d'accueil pour les « petites choses ». Voir pour l'installation groupée de panneaux photovoltaïques. Quelles aides de l'Etat ou de la région ? Subventions ? (Lionel)

Zéro phyto sur notre commune : informer le public sur les substituts écologiques au Round up. Il faut s'inscrire dans une optique sans pesticides (visons les 4 grenouilles pour la commune, et n'oublions pas que nous allons rentrer dans le Parc des Cévennes). Demande d'intervenant pour le zéro phyto et la protection des espèces végétales. (Stephan)

Broyeur : besoin évident de la population. Achat ou mutualisation avec Monoblet qui en possède déjà un ? (Bruno)

Composteur municipal : voir les besoins de la population.

Journée annuelle de nettoyage de la commune : actée et prévue pour le 17 avril 2021. Ramassage des déchets en semant des graines mellifères, suivi d'une petite fête du village pour la Saint Félix.

Adresser un questionnaire aux habitants pour connaître leurs besoins : de composteur/broyeur, panneaux photovoltaïques, de mobilité. Informer sur les produits naturels pour le jardin.

Sujets de réflexion non abordés lors de la 1ère réunion (abordés en toute fin) : amélioration des sols par rapport à la pollution. Récupération de l'eau.

Merci de réfléchir à ces 2 sujets pour la prochaine réunion du 13 janvier à 18h... Et de venir avec de nouvelles idées, grandes ou petites, à mettre en place !!!

PS : les questionnaires ont depuis été distribués. Nombreux retours. Bémol sur le covoiturage, prévoir plutôt la mise en service d'un taxi partagé. Intérêt pour les panneaux photovoltaïques, isolation thermique : besoin d'information. Dépôt de végétaux prévu au cimetière, broyage par le symptoma (opération gratuite).

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU COMITE PARTICIPATIF AGRICULTURE

Fil conducteur du comité participatif agriculture : entretien de la forêt.

Travail en collaboration avec AGROOF SCOP qui accompagne entre autres des projets agroforestiers ;

Faire connaître ce qu'est l'agroforesterie pour accompagner les propriétaires dans la mise en valeur de leurs parcelles ;

Evocation de la création d'une association pastorale (une association foncière pastorale est un regroupement de propriétaires -privés ou publics- constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué).

Projet agricole sur le Montaud : rencontre avec Passe-Muraille (association d'insertion : projet de transformation-restauration), la communauté de communes Piémont Cévenol, la SAFER, Terre de liens, des élus de la commune de Durfort-et-St-Martin-de Sossenac, de Monoblet.

Questionnement sur la création d'une ZAD autour du Montaud